

SAINT-CHRISTOPHE DE DOUBLE



Les Echos du Bourg

Décembre 2001

SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE LES ECHOS DU BOURG

Numéro 8

décembre 2001

Une équipe en marche

Investis de nos nouvelles fonctions grâce à la confiance que vous nous avez accordée, nous voulons accomplir notre mission avec détermination mais aussi avec tout le réalisme qu'impose le coût des investissements.

Lors de sa première séance, le Conseil Municipal a assumé sa responsabilité en votant le budget 2001.

D'ores et déjà, nous pouvons dresser un bilan pour vous faire part de l'avancée des réalisations :

- achat d'un tracteur de 90 CV et d'une débroussailleuse
- mise en conformité de l'atelier pour abriter le matériel
- peinture extérieure de la Mairie ainsi que du hall d'entrée
- assainissement de la voie 208 (du Fougereau au Pinier des Rochons)

- achat de la licence IV du restaurant « LE SAINT CHRISTOPHE »

- travaux au niveau du centre nautique :

- déblaiement des arbres déracinés et plantations de nouvelles espèces

- *que tous ceux qui ont participé au nettoyage soient ici remerciés* -

- raccordement en cours du local du tennis au réseau du lagunage

- installation d'une douche sur la plage.

Nous allons poursuivre notre action en privilégiant des projets qui nous paraissent prioritaires :

- restructuration du presbytère
- création d'une garderie scolaire
- travaux d'entretien de l'église
- poursuite de l'aménagement du centre nautique et de la réfection du réseau routier.

Des études plus approfondies vont être déterminantes pour concrétiser nos choix.

Soyez tous assurés de notre volonté d'agir pour que SAINT CHRISTOPHE puisse vivre.

De nouvelles maisons apparaissent çà et là et redonnent un souffle de vie. Que tous les arrivants soient les bienvenus chez nous !

Au nom de l'équipe municipale, je formule des vœux très sincères pour que 2002 soit une bonne et heureuse année.

Joyeuses fêtes à tous !

Renée HURTAU, Maire



DANS CE NUMERO

- 1 Les Vœux du Maire
- 2 Au conseil Municipal
- 8 Pays du Libournais - Pays de Coutas
- 9 Vie Agricole
- 10 Ecole Primaire
- 12 Vie paroissiale - Etat Civil - Distinctions
- 13 Vie associative
- 15 Informations diverses
- 16 Au fil de notre histoire

LES DERNIERS TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LES 11 ET 18 JUIN 1995

Séance du 07 février 2001 :

TRANSPORTS SCOLAIRES : Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Général, qui autorise à effet du 01/09/00, une hausse du tarif des transports scolaires de 3,87 % (ce qui fixe le prix du tarif journalier à : 1065,37 F. T.T.C.), le Conseil Municipal accepte de souscrire un avenant à la convention en date du 8 septembre 1995 passée AQUITAINE CARS SARL.

SICTOM DU LIBOURNAIS : Le Conseil adopte la modification des statuts du Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères complétant ses compétences par : 1°/ la construction et l'exploitation d'un nouveau centre de traitement en remplacement des installations existantes 2°/ la mise en place de la collecte sélective au porte à porte, 3°/ le traitement par compostage, des boues de stations d'épuration, 4°/ la perception directe à compter du 1^{er} janvier 2002 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par le SICTOM.

CIMETIERE : Considérant la possibilité pour une commune de reprendre des concessions en état d'abandon prévue par le Code des collectivités territoriales. Si par la disparition de sa famille, il arrive que le terrain concédé revêt cet aspect qui donne au cimetière un aspect de ruine offensant, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile.

Une telle procédure a été engagée dans notre cimetière, le 5 janvier 1998 et vise trois concessions.

L'aspect d'abandon total a été reconnu pour ces dernières. La publicité a été effectuée notamment par des plaquettes apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise.

Trois années après le premier constat, un nouveau procès-verbal a été dressé, les concessions ayant conservé l'aspect d'abandon.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide que les concessions en état d'abandon figurant ci-après sont reprises par la commune :

N° 2 du 14/02/1879 : MORIN Elisa ;

N° 4 du 11/07/1881 : LEHMANN Jean-Baptiste ;

N° 20 du 27/10/1894 : GILLARD Thomas.

SUBVENTIONS : Deux subventions sont allouées à des enfants de la commune scolarisés au collège Henri de Navarre à COUTRAS pour un voyage scolaire à GRENADE du 29/4 au 6/5 2001, d'une part et, au Collège Jeanne d'Arc à LA ROCHE CHALAIS pour un voyage éducatif à la Cité de l'Espace.

SNACK DE LA PLAGE : Vu la candidature de Mme Virginie LALIEVRE, afin d'exploiter le stand « LE PETIT DOUBLEAUD » au centre nautique et de loisirs municipal, le Conseil Municipal autorise la signature, pour la saison 2001, du projet de convention de mise à disposition des locaux.

QUESTIONS DIVERSES : La plantation de 15 à 20 arbres sera réalisée au terrain de camping pour pallier aux dommages résultant de la tempête de décembre 1999.

La Société d'Exploitation Touristique ayant été dissoute en assemblée générale du 18 janvier 2001 au motif de l'extinction de son objet social, le solde restant en trésorerie sera reversé sur le budget communal.

Suite à la visite du Conseil Supérieur de la pêche, le règlement intérieur de la pêche au Centre Nautique mentionnera l'achat obligatoire par les pêcheurs d'un timbre piscicole dit 'plan d'eau' à 60 F. qui sera perçue dès l'attribution par la préfecture au site du statut juridique de pisciculture à vocation touristique.

Séance du 27 février 2001

RESTAURANT «LA FORET» : Le Conseil Municipal, vu ses délibérations du 19 janvier 1999 reconduisant le principe de délégation de gestion du restaurant « LA FORET » situé au Centre Nautique et du 12 juillet 2000 décidant la procédure de recherche d'un concessionnaire, Considérant la candidature de M. Laurent TERRIEN, son aptitude à assurer le service demandé, et les garanties professionnelles et financières apportées, autorise le Maire à signer le projet de convention d'exploitation pour deux 2 ans à effet du 1^{er} avril 2001.

SUBVENTIONS : Deux subventions sont allouées à des enfants de la commune scolarisés au collège Henri de Navarre à COUTRAS pour un voyage scolaire en ANGLETERRE du 29/4 au 4/5/ 2001, d'une part et la Maison Familiale et Rurale de MONTFOURAT pour une sortie pédagogique en Périgord noir.

LOTISSEMENT LES VALLONS : Considérant que le lot n°5 vendu en juin 2000 à Melle Gaëlle BEAUVIEUX est actuellement en cours de construction et la charpente posée le Conseil Municipal, autorise le versement à Melle Gaëlle BEAUVIEUX de la prime de promptitude précédemment votée pour les 3 premiers lots construits.

AMENAGEMENT DE BOURG : Le projet définitif de l'étude préalable à l'aménagement de Bourg a été remis par le Cabinet d'Architecture Catherine DURET, lors de la dernière réunion d'étape du comité de pilotage. Des panneaux de présentation résumant cette étude sont placés dans le hall d'accueil de la Mairie pour l'information des habitants.



Installation du Conseil Municipal

Les quinze membres du Conseil Municipal élus le 11 mars 2001 pour une durée de six ans sont :

Mlle Renée HURTAU, MM. Alain ARNOUD, Jean PREVOST, Alain FORTON, Jean-Christophe GIRET, Mme Marie-France MERCIER, MM. Xavier MALAISE, Serge PATRI, Patrick PILLET, Mmes Liliane BOUVRY, Hélène DONATIEN, MM. Jean-Marie MESNIER, Michel PAPILLAUD, Jean-Marie DEHAUX, Jean BAZILE.

Les Adjoints au Maire et leurs délégations :

Premier Adjoint : M. Michel PAPILLAUD délégué à la Fiscalité Directe Locale et aux Espaces Verts Communaux
Deuxième Adjoint : M. Alain ARNOUD délégué à la Voirie – Assainissement et aux Bâtiments Communaux.
Troisième Adjoint : M. Xavier MALAISE délégué aux Finances Communales et à l'Eau et à l'Électricité.

Les commissions municipales constituées comprennent en sus du Maire et des Adjoints :

Biens et Bâtiments Communaux :

MM. J. PREVOST, J-C. GIRET, Mme H. DONATIEN

Entretien des Chemins :

MM. S. PATRI, P. PILLET, J-M. MESNIER

Finances Communales :

M. J-M. DEHAUX, Mmes M-F. MERCIER, L. BOUVRY

Sports et Loisirs :

MM. J. PREVOST, A. FORTON, J-C. GIRET, Mme H. DONATIEN

Communication – Informations Municipales :

M. J-C. GIRET, Mmes M-F. MERCIER, L. BOUVRY, H. DONATIEN



Un liquidambar a été planté au Centre Nautique

Commission d'Appel d'Offres :

Mlle R. HURTAU, Présidente

Titulaires : MM. PAPILLAUD, ARNOUD, MALAISE

Suppléants : MM. GIRET, PATRI, DEHAUX

Commission communale des Impôts Directs :

Commissaires Titulaires : MM. Maurice GOURDAIN, Jean-Marie MESNIER, Robert BON, Alain ARNOUD, Jacques PAPILLAUD, James SAUTREAU

Commissaires Suppléants : MM. Serge PATRI, Mmes Colette DELUT, M-France MERCIER, MM. Bernard MARSAUD, Michel PAPILLAUD, René COUTAUD

Délégués aux différents syndicats intercommunaux :

Syndicat Intercommunal du Collège de Coutras :

Titulaires : Mlle R. HURTAU, Mme M-F. MERCIER

Suppléante : Mme H. DONATIEN

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée de l'Isle :

Titulaires : Mlle R. HURTAU, M. J-M. MESNIER

Suppléant : M. A. FORTON

Syndicat Intercommunal d'Électrification de Saint Philippe d'Aiguilhe :

Titulaires : MM. M. PAPILLAUD, S. PATRI

Suppléant : M. A. FORTON

SIVU du Chenil-Fourrière du Libournais :

Titulaire : M. X. MALAISE, Suppléant : M. S. PATRI

Comité Syndical du Sictom du Libournais :

Titulaire : M. PAPILLAUD, Suppléant : M. P. PILLET

Trans'vallée de L'Isle (Trans'vil) :

Titulaire : Mlle HURTAU, Suppléant : M. A. ARNOUD

Communauté de Communes du Pays de Coutras :

Titulaires : Mlle R. HURTAU, M. M. PAPILLAUD

Suppléant : M. X. MALAISE

LES TRAVAUX DU NOUVEAU CONSEIL

Séance du 03 avril 2001

Mademoiselle HURTAU, Maire, informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean BAZILE a adressé en Mairie le 29 mars, une lettre confirmant sa démission de la fonction de conseiller municipal annoncée lors de la réunion du 17 mars. Cette lettre a été transmise à Monsieur le Sous-Préfet de LIBOURNE.

VOTE DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES :

Après avoir délibéré des taux d'imposition applicables en 2001 à chacune des quatre taxes directes locales précédemment étudiés en commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux suivants identiques à ceux de 2000 :

Taxes	Bases	Taux 2001	Produit
T.H.	1 440 000	6.72	96 768
F.B.	1 025 000	15.21	155 903
F.N.B.	401 000	44.15	177 042
T.P.	284 000	17.96	51 006

Il en résulte un produit fiscal attendu de 480 719 francs en augmentation de 4,60 % par rapport à 2000.

COMPTES DE GESTION : Les comptes de gestion pour la commune et le service assainissement dressés par M. Christian LAFITTE, Receveur municipal, n'appellent ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2000 : Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2000, le Conseil municipal statue à l'unanimité sur le compte administratif établi en comptabilité M14, lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes 3 336 564.81 F.

Dépenses 2 026 320.83 F.

Section d'investissement

Recettes 1 244 735.66 F.

Dépenses 1 286 550.98 F.

AFFECTATION DU RESULTAT : Le compte administratif de l'exercice fait apparaître un résultat de fonctionnement de clôture excédentaire de 1310243.98F. sur lequel sera prélevé la somme de 440 250.58 F. pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement comprenant notamment les restes à réaliser en dépenses de 1176 037.57 F. et en recettes de 777 602.31 F.

BUDGET PRIMITIF : Le budget de l'exercice 2001 de la commune est adopté par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents au niveau des chapitres et des opérations. Il s'équilibre ainsi :

• en fonctionnement	à	3 163 842 F.
• en investissement	à	2 448 933 F.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Madame le Maire donne lecture des articles L 123-4, L123-5 alinéa 1°, L123-5-1 et L 123-6 du Code des Communes concernant l'indemnité du maire et des adjoints et précise qu'il y a lieu de fixer, à compter du 18 mars 2001, le montant de ces indemnités en fonction de la population de la Commune qui est de 578 habitants. Le Conseil Municipal, fixe le taux de l'indemnité de Melle HURTAU Renée, Maire, à sa demande expresse, à 17 % (au lieu de 31 %) de l'indice 1015; et le taux des indemnités de MM. PAPILLAUD Michel, ARNOUD Alain, MALAISE Xavier, Adjoint, à 40 % de l'indemnité maximale du Maire.

F.D.A.E.C. : La réunion cantonale présidée par M. BARRAU, conseiller général, a permis d'envisager l'attribution à la commune au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes, de la somme de 105 000 francs affectée intégralement à la voirie.

SUBVENTIONS D.G.E. et F.D.A.V.C. : Suite aux travaux de débordage intensif consécutifs à la tempête de décembre 1999, et en vue de la réalisation des travaux de renforcement et revêtement de la chaussée des voies communales n° 10 (Route du Trey) et 208, dont le détail estimatif s'élève à la somme de 371 836.40 F. T.T.C., le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention au taux de 20 % au titre de la Dotation Globale d'Equipement (Etat) et d'une subvention au taux de 35 % au titre du Fonds Départemental de la Voirie Communale, sur des crédits exceptionnellement alloués par le Conseil Général suite à la tempête.

PERSONNEL : Un accord de principe est donné pour le recrutement d'un agent saisonnier titulaire du Brevet National de Sécurité et Surveillance Aquatique pendant les mois d'été, jusqu'à la fin de la mandature du conseil.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles, une délibération de principe est prise pour autoriser le Maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires de remplacement.

S.I.A. EAU DE LA VALLEE DE L'ISLE : Le Conseil approuve le projet de nouveaux statuts et décide de ne pas se prononcer pour l'instant en faveur de l'adhésion de la commune aux options d'assainissement collectif et non collectif dont le syndicat prend la compétence.

SUBVENTION : Une subvention est allouée à la Maison Familiale et Rurale de La Tour Blanche à LES EGLISOTTES, pour un voyage scolaire en Provence du 23 au 27 avril 2001.

ASSURANCES : Un avenant au contrat sera passé auprès de la Compagnie ABEILLE - PAIX pour l'adjonction de l'atelier - garage municipal dans le contrat d'assurances des biens et bâtiments communaux.

CONTRAT EMPLOI CONSOLIDE : Le conseil donne avis favorable à la prorogation pour un an à effet du 1^{er} juin 2001, du C. E.C. de M. BERTET Jean-Michel.

TENNIS CLUB : Madame le Maire rappelle que le Président du tennis club sollicite le raccordement du chalet du tennis au réseau du tout-à-l'égout. Le matériel étant acheté, les travaux vont être effectués.

Séances des 5 et 26 juin 2001

LOTISSEMENT LES VALLONS : Le Conseil autorise le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la vente à M. HOSTEIN et Mme SAGRISTA du lot n° 1 d'une contenance de 1525 M2 au tarif de 37 F. le M2, soit un prix global de 56 425 francs. Les acquéreurs bénéficieront de la prime de promptitude de 30 %.

COMITE D'ORGANISATION DES LOISIRS : Vu l'échéance de la convention concédant l'organisation des activités touristiques et de loisirs (Fête locale, Défi-Sport...) et portant mise à disposition du centre nautique (Plan d'eau, Aire de pique-nique...) au Comité d'Organisation des Loisirs de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de proroger la convention précitée jusqu'à la fin de sa mandature.

CENTRE NAUTIQUE : Avis favorable est donné à la demande présentée par M. Laurent TERRIEN, gérant du Restaurant LA FORET, en vue d'exploiter pour la saison 2001 un stand friterie-glaces à l'italienne sur la plage. La surveillance de la baignade est assurée tous les après-midi par un B.N.S.S.A., et les analyses de l'eau pratiquées régulièrement par la D.D.A.S.S. attestent d'une eau de baignade de bonne qualité.

REMORQUE DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORET : Considérant l'importance du massif forestier et l'obligation d'assurer la garde du feu après le départ des pompiers en cas d'incendie, le matériel porteur d'eau d'une capacité de 1250 litres récemment réceptionné, sera mis à disposition des cinq communes du Syndicat de Défense des Forêts Contre l'Incendie moyennant une

redevance de 28 000 F. qui permettra l'autofinancement de cette remorque.

ACHAT DE MATERIEL : Il est décidé de faire l'acquisition d'un nouveau tracteur, de matériel de fauchage et débroussaillage, et de curage de fossés, l'Association Foncière de Remembrement versant une subvention de 35 000 F. à cet effet.

LICENCE IV DU CAFE LE SAINT-CHRISTOPHE : Après avoir pris connaissance de l'estimation en date du 16/05/2001, établie par le Service des Domaines concernant un immeuble autrefois bar, propriété de M. Laurent VERGNAUD, situé 35, Le Bourg, et exploité jusqu'au 31 décembre 2000 par M. Eric FENIOUX, le Conseil Municipal, se déclare favorable, à l'acquisition auprès de l'ancien gérant, de la licence IV.

RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT : Ce rapport annuel obligatoire est mis à disposition du public en Mairie. Il reprend les indicateurs sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, et du réseau d'assainissement dont la gestion et l'entretien sont assurés par la commune.

LOGEMENTS N° 26 et 28 Le Bourg : Le Conseil Municipal fixe à 1692 francs les loyers mensuels de chacun des deux logements de fonction de l'école.

INDEMNITE DE CONSEIL : M. Christian LAFITTE, receveur, ayant accepté de fournir à la commune les prestations de conseil et d'assistance définies par arrêté interministériel percevra l'indemnité correspondante.

TRANSPORTS SCOLAIRES : Une augmentation de tarif est acceptée à effet du 01/01, ce qui porte le coût journalier à 1 085,29 F.

ECOLE MULTISPORTS : En partenariat avec le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Municipal accepte de reconduire l'EM.S. à la rentrée scolaire prochaine. Les activités proposées, encadrées par un éducateur sportif d'Emploi Loisirs Gironde, sont gratuites pour les enfants et ont lieu tous les vendredis après la classe.

CIMETIERE : M. Jean-Marc LIONARD accepte, au nom de ses cohéritiers, de renoncer dans le cimetière communal au droit d'usage de sa famille, au profit de la commune, sur une superficie de 24,30 M2 incluse dans un emplacement réservé le 5 mai 1928 par Mme Jeanne BARDINEAU épouse FLEURANT lors de la vente de terrains pour l'agrandissement du cimetière.

CONVERSION EN EUROS DES PRÊTS BANCAIRES : Pendant la période transitoire, un constat de conversion en conformité avec la réglementation communautaire sera signé pour les contrats d'emprunt en cours d'exécution. L'unité franc est convertie en unité euro.

COTISATION A LA F.N.M.R. : Considérant l'utilité de l'Association des Maires Ruraux de la Gironde, affiliée à la Fédération Nationale des Maires Ruraux, Considérant que la ruralité a des caractéristiques et des problèmes qui lui sont propres, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, autorise le Maire à payer les cotisations à cette Association et l'adhésion à la F.N.M.R.

SÉCURITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE : Sur proposition de M. J.-Louis BOSCO, Maire de COUTRAS, le Conseil adopte à l'unanimité la motion suivante qui sera transmise Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département de la Gironde, pour qu'il adresse celle-ci aux plus hautes Instances Nationales afin que notre requête soit entendue :

MOTION VISANT A OBTENIR LE RÉTABLISSEMENT DU MAINTIEN DE L'ORDRE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE CANTON DE COUTRAS

✓ Considérant la montée notoire de l'insécurité sur le territoire de notre Commune :

- en matière de sécurité routière
- en matière d'actes d'incivisme,
- en matière d'actes de vandalisme,
- en matière de vols et infractions,

✓ Considérant l'explosion de la délinquance, et notamment de la délinquance juvénile et de tous les actes qu'elle entraîne (casse de biens publics ou privés, agressions verbales, agression physiques) due au laxisme voire à la complicité de parents qui renoncent à assumer leurs responsabilités,

✓ Considérant les sentiments d'inquiétude ressentis quotidiennement par les administrés et les usagers de la route,

✓ Considérant qu'il fait partie des missions traditionnelles et régaliennes d'un État de droit comme l'est la France d'assurer le maintien de l'ordre et la sécurité publique sur l'ensemble du territoire national,

✓ Considérant le déficit en effectif de la Brigade Territoriale de Gendarmerie Nationale de SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES qui ne permet pas aux militaires en poste de répondre à la totalité des missions qui leurs sont imparties,

✓ Considérant l'organisation des permanences entre les trois Brigades Territoriales de Gendarmerie Nationale de GUITRES, COUTRAS et SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES qui ne permet pas d'assurer le maintien de

l'ordre et de la sécurité dans des conditions satisfaisantes,

✓ Considérant les éléments qui précèdent,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE,

➤ Exige que l'État assure sa mission de sécurité et de maintien de l'ordre sur le territoire du canton ;

➤ Exige que l'État dote les Brigades Territoriales de Gendarmerie Nationale de SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES et de COUTRAS d'un effectif correspondant à la strate démographique du canton ;

➤ Exige que l'État reconsidère la permanence mise en place entre les trois Brigades Territoriales de Gendarmerie Nationale de GUITRES, COUTRAS et SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES afin de lutter contre la montée notoire des actes d'insécurité et de délinquance constatés ;

Ceci afin de remédier aux problèmes cruciaux de société avant que des actes irréparables ne soient commis par d'honnêtes citoyens angoissés, excédés, terrorisés.

Séance du 10 octobre 2001

EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COUTRAS : Melle HURTAU, Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Commune du Pays de Coutras, à laquelle adhère notre collectivité, a décidé, par délibération n° 50/01 en date du 15 septembre 2001, d'étendre son périmètre, pour compter du 1^{er} janvier 2002, aux Communes suivantes :

Canton de COUTRAS

ABZAC, CAMPS SUR L'ISLE, CHAMADELLE, LES EGLISOTTES ET CHALAURES, PORCHERES, SAINT ANTOINE SUR L'ISLE, SAINT MEDARD DE GUIZIERES, SAINT SEURIN SUR L'ISLE.

Canton de LUSSAC

GOURS, PUYNORMAND,

SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision d'extension du périmètre de la Communauté de Commune du Pays de Coutras tel que celui-ci figure dans la délibération de la Communauté de Commune du Pays de Coutras précitée.

Après avoir pris connaissance de la délibération prise par la Communauté de Communes du Pays de Coutras et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

➤ DECIDE d'accepter l'extension du périmètre de la Communauté de Commune du Pays de Coutras dans les termes et limites territoriales arrêtés par le Conseil Communautaire en date du 15 septembre 2001.

INDEMNITE DE CONSEIL : L'indemnité autorisée par l'arrêté interministériel du 17/12/1982 est accordée à Monsieur Alain RIMBAULT, Trésorier et comptable de la Commune, à compter de son arrivée le 1^{er} août 2001.

ECOLE MULTI-SPORTS : Le contrat de mise à disposition d'un enseignant de l'Association Emplois Loisirs Gironde est renouvelé du 28/09/01 au 10/07/02 dans le cadre du projet annuel d'Ecole MultiSports. Melle Annabelle REDON, animatrice, a effectué l'inventaire du matériel actuel. Une subvention de 2000 F. est allouée pour l'achat de matériel supplémentaire.

ASSURANCE INCAPACITES DE TRAVAIL : Le contrat avec la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel est reconduit pour l'année 2002.



REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN DEUX LOGEMENTS LOCATIFS : Vu les nombreuses demandes de logements locatifs reçues en Mairie, et le manque de logements disponibles, et dans un souci de réhabiliter et conserver le patrimoine communal, Madame le Maire expose la possibilité de constituer un dossier de prime 'PALULOS COMMUNALE' pour la transformation de l'ancien presbytère en deux logements à usage locatif et à occupation sociale.

L'estimation financière prévisionnelle de l'étude de faisabilité des travaux à envisager pour la mise aux normes d'habitabilité de l'immeuble s'élève à la somme de 741 818 francs T.T.C. (soit 113 089,42 euros).

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

✓ Subvention PALULOS (Etat)	42 500 F.
✓ Subvention du Département	100 000 F.
✓ Subvention Région	124 000 F.
✓ Autofinancement	125 318 F.
✓ Prêt complémentaire	350 000 F.
TOTAL T. T. C.	741 818 F.

Le Cabinet d'Architecture AUTIER - DUFON Associés est retenu comme maître d'œuvre de l'opération.

MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE : Considérant que la garantie d'un an sur le matériel informatique de la mairie acquis auprès de la société MAGNUS arrive à son échéance, un contrat de maintenance sur site sera souscrit.

CONTRAT EMPLOI CONSOLIDE : Le contrat C.E.S. de M. DUPART Dominique sera prorogé en contrat emploi consolidé pour un an à effet du 01/12/2001.

ECOLE PRIMAIRE : L'enquête effectuée auprès des parents de l'école primaire sur un projet de garderie en période scolaire fait ressortir un besoin de 7h 30 à 18h 30, soit environ 558 heures sur une année scolaire qui pourraient être assurées par le personnel en place. Un radiateur gaz devra être ajouté dans la cantine scolaire.

Séance du 06 novembre 2001

VENTE D'UN TERRAIN AU LOTISSEMENT LES VALLONS : Vu le sous seing en la forme administrative signé par Monsieur PALACIEUX Jérôme pour le lot n° 7 d'une contenance de 1 750 M2; Le Conseil autorise le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la vente à Monsieur PALACIEUX Jérôme du terrain précité au prix de 37 francs le M2.

ADHESION AU SYNDICAT DE PAYS DU LIBOURNAIS (SPL) : Vu la loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire n° 99-533 du 25 juin 1999;

Vu l'arrêté préfectoral portant sur le périmètre d'étude du Pays du Libournais en date du 09 juillet 2001;

Vu la décision en date du 24 octobre 2001, du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Coutras, d'adhérer au Syndicat de Pays du Libournais à effet de sa création au 1^{er} janvier 2002;

Mlle Renée HURTAU, Maire, expose au Conseil Municipal le projet de création d'un Syndicat de Pays du Libournais (SPL) ayant pour objet de promouvoir les propositions, la réalisation et la cohésion des projets et actions de développement durable du Pays du Libournais.

Mlle HURTAU ayant fait état au Conseil de l'ensemble des éléments lui permettant d'être informé sur l'état d'avancement du processus de création du Pays du Libournais et du Syndicat du même nom, il est proposé au Conseil de confirmer la décision d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Coutras au Syndicat de Pays du Libournais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confirmer les décisions prises par la C. C. P.C. à savoir :

- ✓ Accepter la création du Syndicat de Pays du Libournais;
- ✓ Approuver les statuts présentés;

- ✓ Adhérer à ce Syndicat pour le compte de la commune de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE, membre de la Communauté de Communes du Pays de Coutras ;
- ✓ Désigner les délégués représentant notre commune au comité syndical du Pays,
- * Mlle Renée HURTAU, Maire, titulaire
- * M. Michel PAPILLAUD, Adjoint, suppléant

MULTIPLE RURAL : Une étude de faisabilité relative à la création d'un multiple rural sera demandée auprès de Monsieur BRACHARD, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de LIBOURNE.

ASSURANCE DU TRACTEUR : Le tracteur NEW HOLLAND qui vient d'être livré sera assuré auprès de M. FOLLOPPE, Compagnie l'ABEILLE-PAIX, en garantie tous risques avec Bris de machine sur épareuse.

AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL : Il revient à chaque collectivité de prendre des décisions relatives à l'organisation de la durée du travail dans ses services. L'avis du comité technique paritaire sera sollicité sur le projet relatif au projet d'aménagement et de réduction du temps de travail présenté par le Maire, ainsi que les statuts le prévoient,

LUTTE CONTRE LES RAGONDINS : Il s'avère nécessaire de poursuivre les luttes collectives contre les ragondins dont on connaît les effets dévastateurs pour les cultures et les étendues d'eau.
Le conseil décide de renouveler l'adhésion de la Commune au Groupement Intercommunal de Défense contre les ennemis des cultures de la Vallée de l'Isle.
Les personnes désirant bénéficier des appâts contre les ragondins doivent se faire connaître en Mairie.

EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC : Un devis sera demandé au S.D.E.E.G. pour une extension du réseau d'éclairage public lieu dit Le Pin et au terrain de camping.

CHEMINS RURAUX : Un projet de mise à jour du classement des chemins ruraux a été déposé en mairie par la Direction Départementale de l'Équipement.



URBANISME : Le Plan d'Occupation des Sols (POS) n'est plus, il sera désormais remplacé dans le cadre de la Loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) de mai 2001 par un nouveau document à établir par un cabinet d'études. Un schéma directeur d'assainissement délimitant les zones relevant de l'assainissement collectif, et celles relevant du non collectif sera également mis en route. Des enquêtes publiques sont prévues pour l'aboutissement de chacun de ces dossiers.

PAYS DU LIBOURNAIS :

Les enjeux du Syndicat du Pays du Libournais sont :

- * L'affirmation de l'identité du Libournais.
- * Une volonté commune de réfléchir et d'agir durablement pour le Libournais.
- * Le lieu d'élaboration collective et de mise en œuvre d'une charte de développement territorial, pour les 10 ans à venir.
- * Un territoire de contractualisation avec l'État, la Région, le Département, voire l'Europe.
- * Un espace d'échanges et d'organisation de projets avec l'ensemble des communes.
- * Une union des communes pour optimiser les potentiels locaux de développement économique, social et durable du Libournais.

PAYS DE COUTRAS :

La Communauté de Communes du Pays de Coutras, composée des Communes de Coutras, Le Fieu, Les Peintures et Saint Christophe de Double, s'est prononcée à l'unanimité sur l'admission des 8 autres Communes du Canton de Coutras et de 3 Communes du Canton de Lussac : Gours, Puynormand, Saint Sauveur de Puynormand.

Après décision des Conseils Municipaux, l'extension de son périmètre sera déterminée en janvier 2002 par un arrêté de M. le Sous-Préfet, Représentant de l'État. Ce projet devrait regrouper 20229 habitants. Le territoire présente des hypothèses sérieuses de développement industriel, des potentialités touristiques, un espace rural d'élevage et de polyculture, des secteurs viticoles

FOIRE DES TERROIRS : Le 26 août 2001, s'est déroulée la 6^{ème} édition de la Foire des Terroirs, organisée par la Communauté de Communes avec le concours de l'Office de Tourisme Communautaire. Cette manifestation regroupait des producteurs et artisans du Grand Sud-Ouest. Le concours des vins fut l'occasion de couronner des viticulteurs des appellations Bordeaux et Bordeaux Supérieur.



VIE AGRICOLE :

- **Céréales :** Il a trop plu à l'automne 2000, et nous n'avons pas semé beaucoup de céréales à paille. Pour le maïs, les rendements sont bons. Il faut dire que la pluie de juillet a été favorable.



- **Élevage viande :** Il y a de belles pâtures, mais les animaux s'accumulent à cause de la crise de « la vache folle » ou ESB (encéphalite spongiforme bovine) qui a peu causé de maladies humaines fort heureusement. Il n'y a plus de risque aujourd'hui. *Alors mangez du bœuf...*

- **Élevage laitier :** Si la même crise n'affectait pas aussi les vaches laitières, le secteur se porterait bien. Le lait se consomme, et les nouveaux produits frais plaisent aux consommateurs.

Ils sont pleins de calcium et de fraîcheur.

- **CUMA DE LA VALLEE DE L'ISLE :** Une coopérative spécialisée dans l'acquisition et l'utilisation de matériel agricole en commun.

Son siège social est à la mairie de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE.

Créée il y a 15 ans, entre huit exploitations du Canton de Coutras à l'initiative d'un éleveur de la Commune qui en assure toujours la Présidence, ce moyen d'achat et d'entraide n'a eu cesse de se développer.

Aujourd'hui, l'activité concerne 33 exploitations et 42 exploitants travaillant seuls ou en sociétés.

Il faut dire que le monde agricole, par le biais de la PAC ou Politique Agricole Commune a connu la mondialisation avant d'autres.

Rester performant, maîtriser les coûts de production, améliorer la qualité des produits sont les maîtres mots de l'agriculture moderne. Dans un tel contexte, le regroupement est une bonne issue. Il apprend également à être attentif à l'autre, à penser autrement. De ce fait, l'idée partie des aides du contrat de pays de 1984 a permis de tisser des relations permanentes entre les agriculteurs adhérents ou non, d'être une structure d'accueil pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation, de constituer un lieu d'échange et de mutualisme.

Surtout axée sur l'élevage laitier, la CUMA de la Vallée de l'Isle répond à toute demande économiquement viable et elle a développé également des actions sur la vigne.

Le monde change, l'agriculture change, les méthodes évoluent, les esprits suivent,

... et demain sera un autre jour qu'il faudra accueillir.

Cave Coopérative Vinicole Intercommunale :

Récoltes :	1996	8 805 Hls	199 Ha
	1997	9 414 Hls	187 Ha
	1998	6 871 Hls	127 Ha
	1999	8 501 Hls	129 Ha
	2000	5 926 Hls	105 Ha

Notre récolte 2001 est maintenant rentrée. Elle représentera environ 6600 hectos, tout en Appellation d'Origine Contrôlée BORDEAUX (Rouge 6400 Hl - Blanc 200 Hl) pour une superficie de 110 hectares.

Cette année encore, la récolte a été bonne, d'une qualité sanitaire impeccable avec des teneurs en sucre exceptionnelles. Malheureusement, les cours ont chuté aux alentours de 6 500 F le tonneau (900 l).

Des surfaces importantes ont quitté la cave; D'autres, nouvellement plantées arrivent en production un peu tous les ans. Il faut aussi souligner que depuis quelques années la nature a été généreuse pour la viticulture.

Deux programmes importants d'investissement ont été mis en route en 2001 :

- Installation d'une station pour la mise aux normes environnementales du chai : toutes les eaux vinaires sont entreposées, oxygénées et seront rejetées dans le milieu naturel après passage dans un filtre à sable. Les boues seront ensuite épandues sur des terrains cultivables.

- Aménagement sur la façade ouest pour création d'une nouvelle entrée pour la clientèle.

Notre MILLESIME 2000 ... Une qualité extraordinaire était au rendez-vous d'un millésime de fin de millénaire ... Il sera mis en bouteille, peut-être différente ... au printemps prochain

Jean-Jacques RESSE, Président

D'autres vins de notre terroir, Récolte 2000, ont été primés récompensant ainsi le travail des vignerons :

✿ **Château La Treille Pourpre :** Sébastien MICOINE, jeune viticulteur au Clos de Paillot, s'est vu décerner la Médaille d'Argent dans la catégorie Bordeaux Rouge lors du concours de la Foire des Terroirs (photo ci-contre).

✿ **Château Bois Pertuis - Souvenirs de Laure :** Elevé et mis en bouteilles au Château Bois Pertuis, ce vin a obtenu la Médaille d'OR au Concours Régional des Vins d'Aquitaine 2001 de Bordeaux. Propriétaire : B. MAGREZ, Les Domaines Malesan Internationaux.

La vendange a été récoltée et triée à partir du 27/9/2000. Elevage : 10 mois en barrique de Chêne.

Chai et cuvier situés aux Terres de La Chaux.



CHRISTOPH ' FLEURS

Apprendre en jardinant, c'est bien plus amusant ! Aussi cette année, toutes les activités ont intégré cet adage car notre école s'est alors engagée à participer au Concours des Ecoles Fleuries. Ainsi, en goûtant aux joies du jardinage, les élèves ont été sensibilisés à l'environnement et à la citoyenneté. Ils ont appris à manier pelles et râteaux. Semer, planter, arroser n'ont plus de secret pour eux et ce, sous le regard bienveillant de Monsieur le Roi des Jardins, devenu leur mascotte, garante de réussite, depuis Carnaval.



Au fil des jours, leurs soins attentifs et assidus ont porté leurs fruits : quel émerveillement en découvrant les mystères de la germination, de la croissance et de la floraison de leurs pois de senteur ! Mais, non seulement les fleurs ont orné jardinières, bacs et suspensions, mais prises d'une frénésie créative, elles se sont mises à envahir les esprits et les classes, à danser sur les cahiers, à « pousser » sur les murs, à se suspendre aux branches du vieux tilleul, ainsi rajeuni en « manège » et à s'épanouir sur le sol de la cour, comme pour illustrer cette phrase de Montaigne :

**« Si la vie n'est qu'un passage,
au moins sur ce passage, semons des fleurs ».**



Après une visite au Jardin Botanique du Bassin d'Arcachon, bien évidemment, l'année scolaire s'est clôturée par un « bal des fleurs », spectacle de chants et de danses où les enfants ont célébré, de tout leur cœur, le « pouvoir des fleurs ».



ECOLE PRIMAIRE (SUITE)



Cette expérience très enrichissante sur le plan pédagogique a aussi participé au rayonnement de l'école auprès de tous les partenaires sensibles à cette initiative. Et l'émotion a été vive lors de la cérémonie de remise de prix qui a eu lieu à Mérignac le 21 Novembre 2001, lorsque le palmarès du Concours des Ecoles Fleuries a été communiqué, en présence de tous les enfants, acteurs de :

« CHRISTOPH ' FLEURS ».

L'école a reçu :

1°/ Le prix d'excellence décerné par le jury départemental ,

2°/ Le premier prix d'honneur décerné par le jury national, qui sera remis à PARIS, à la Sorbonne, au mois de janvier prochain par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Au delà de nos objectifs, ces récompenses honorifiques ont valeur de reconnaissance de notre petite école rurale. Puissent nos écoliers aux doigts verts être encore plus fiers de leur « école fleuri » où nous leur souhaitons de continuer à s'y épanouir.



Madame le Maire et son Conseil Municipal sont heureux de féliciter les enseignantes :
Madame HURTAU Marie-Claude, Directrice et Madame HAVERLAN Stéphanie, Professeur des Ecoles,
les enfants et toutes les personnes qui ont contribué à ce succès.

L'école est l'âme du village, porteuse de vie, d'avenir, et
quand elle est aussi un lieu d'embellissement, nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle initiative.

VIE PAROISSIALE

Pour honorer la mémoire de Monsieur l'Abbé David un monument a été érigé sur sa tombe grâce aux dons recueillis et une plaque commémorative y a été apposée.

Actuellement, le prêtre de la paroisse est le Père Serge RICAUD qui réside à Coutras. Il exerce son ministère sur les secteurs de Guîtres-Saint Denis de Pile et Coutras dont il a la responsabilité.

Chaque mardi de 17 h à 19 h, il assure une permanence au presbytère de Coutras.

Les horaires de messes à St Christophe, sont indiqués sur des feuillets placés à l'entrée de l'église.

DISTINCTIONS

❖ PALMES ACADEMIQUES

Madame HURTAU Marie-Claude, Directrice de l'école primaire a été promue en novembre 2001 au grade de Chevalier des Palmes Académiques par Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités d'Aquitaine.

Cette brillante distinction constitue la reconnaissance officielle des mérites acquis au sein de l'Education Nationale

❖ *Des médailles d'honneur du travail ont été décernées aux personnes suivantes :*

ECHOLON ARGENT

M. MERCIER Jean-Paul « Paillot »
(promotion du 14 juillet 2000)

Mlle CLEMENCEAU Marie-Noëlle « Le Pin »
(promotion du 1^{er} janvier 2001)

Mme SCARCIA Solange « Le Barrail »
M. SYLLEBRANQUE Rémy « Boisvert »
(promotion du 14 juillet 2001)

ECHOLON VERMEIL

Mlle CLEMENCEAU Marie-Noëlle « Le Pin »
Mme LITOT Odette « Le Frappier »
(promotion du 1^{er} janvier 2001)

M. FURET Jean-Michel « Le Frappier »
M. LEBEAU Maurice « Le Barrail »
M. MICOINE Jean-Claude « Paillot »
(promotion du 14 juillet 2001)

Félicitations à chacun pour ces nombreuses années de labeur.

ÉTAT CIVIL ANNEES 2000 et 2001

Mariages :

- Le 17.06.00 - MESNIER David et ROBIN Agnès
« Le Boucaud »
Le 14.07.00 - PRÉVOST Alain Pierre et CABIROL Isabelle
Anne Claire « Le Limousin - Paillot »
Le 25.08.00 - ZANELLY Xavier et COUDERC Lactitia
« Le Bourg »
Le 18.09.00 - DONATIEN Henri et ZAFISOAVAVY Stéphanie
« La Chaue »
Le 12.05.01 - LEVRAUD Michael et DOUBLET Mélanie
Albertine « Le Pin »
Le 18.08.01 - BINVENU Stéphane et LAURENT Virginie
Janine « St André de Lidon (17) - Chantecaille »

Carnet Rose :

- Le 25.09.00 - DECOLY Emma « Le Bourg »
Le 20.04.00 - GIRET Valentin « Le Barrail »
Le 06.04.00 - HONORAT Louis Robert Gabriel « Le Bourg »
Le 24.07.00 - LEYMARIE Charles Thibaut Marc « La Ducasse »
Le 07.11.00 - SALLABERRY Emma Clara « Le Limousin »
Le 07.11.00 - SALLABERRY Thomas Mathias « Le Limousin »
Le 29.06.00 - VERSIGNY Amélie « Bonneau »
Le 05.02.00 - ZANELLY Dylan Jason « Le Bourg »
Le 19.07.01 - LEGARIANTEZECK Clément « Le Barrail »
Le 15.04.01 - MATTER Gally Martina Malys « Le Ronjeau »
Le 20.02.01 - NAUZE Maïwenn Marie Maïté Jeanne-Philippe
Edith « Pincendre »
Le 30.05.01 - RONGIERAS Malva Morgane « Le Limousin »
Le 11.12.01 - BARBRY Emilion Edienne Louine « La Picie du Ruib »
*Félicitations aux heureux parents et aux nouveaux époux.
La Municipalité leur adresse ses meilleurs vœux de Bonheur.*

Décès :

- Le 20.01.00 - PRÉVOST Gaston « Les Métaïries du Frappier »
Le 16.03.00 - ANDRÉ Marie née LÉDRIER « Sequine »
Le 29.03.00 - BOYER André « Serpe »
Le 25.05.00 - MÉTIVIER Gabrielle Andrée « Le Limousin »
Le 28.06.00 - BLANCHET Emilien « Le Pin »
Le 17.07.00 - CHAZEAU Pierre « Le Limousin »
Le 09.11.00 - PRADIER Alfred « Le Limousin »
Le 15.11.00 - AUTIER Marie Adèle née HOAREAU « Fenouil »
Le 25.01.01 - MATHIEU Pierre « Lestrade »
Le 12.05.01 - PRÉVOST née ARSICAUD Fernande « Paillot »
Le 15.10.01 - YON Raymond « La Chaue »

La Municipalité adresse ses très sincères condoléances à leurs familles et amis.

VIE ASSOCIATIVE :

COMITE D'ORGANISATION DES LOISIRS

Alain ARNOUD, Président

La fête locale

Elle s'est déroulée les 28 et 29 juillet. C'est par un week-end très ensoleillé (le seul en juillet) que la fête locale, cette année encore, fut une réussite grâce à vos efforts. Nos remerciements aux artisans, commerçants, aux associations locales pour leur dons au profit de la course cycliste, aux signaleurs de carrefours, aux motos et voitures ouvrières de la course pour assurer le maximum de sécurité. Cette année un repas champêtre ouvert à tous organisé par les Boulistes de la Double et le Comité d'Organisation des Loisirs a rassemblé 120 convives. Le traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité a clôturé ces deux jours de fête qui se sont déroulés sans soucis majeurs. Merci à tous.

La prochaine fête locale aura lieu le week-end des 27 et 28 juillet 2002.

Entrée du plan d'eau

Très mauvaise saison avec des conditions peu favorables, nous avons enregistré 1434 entrées de week-end et 631 entrées en semaine du 2 juillet au 24 août, soit un total de 2065 entrées, plus une carte abonnement à 150 F, une carte abonnement à 80 F, ce qui donne une recette de 20 880 F.

Bilan de la pêche

A l'heure du bilan de la saison 2001, le Comité d'Organisation des Loisirs a connu cette année un fléchissement au niveau de la vente des différentes cartes : 200 cartes journalières, 37 cartes annuelles étrangers, 21 cartes annuelles communales, 34 cartes spéciales, 3 cartes hebdo pour un montant de 24 100 F. la friture de gardons est toujours très appréciée, les pêcheurs de carpes ont fait de nombreuses et belles prises. Un week-end « pêche aux carnassiers » s'est déroulé les 17 et 18 novembre. Fin décembre, aura lieu l'empoissonnement suivant pour la saison prochaine
100 kg de gardons 3 étés et reproducteurs
100 kg de carpe 2 étés 300/800 gr
100 kg de carpe reproducteurs
50 kg de tanche 3 étés et reproducteurs

**La réouverture de la pêche aura lieu
Le samedi 2 mars 2002 à 7 heures.**

Le 21 avril, une journée de nettoyage au site nautique fut organisée. De nombreux bénévoles sont venus donner de leur temps pour effacer les dégâts causés par la tempête du 27 décembre 1999. Merci à tous.

Le bureau vous présente ses Meilleurs Vœux pour l'année 2002.

JEUNESSE SPORTIVE SAINT CHRISTOPHE

Jean-Louis LITOT, Président

Un début de saison difficile pour notre équipe qui alterne bons et mauvais résultats. La montée en deuxième division nous permet de rencontrer des équipes de bon niveau et la qualité de jeu pratiqué s'améliore au fil des matchs. Vingt joueurs composent le groupe entraîné par David BLANCHOU et Yannick COUTAUD et, même si le nombre des assidus aux séances d'entraînement est restreint, tous aiment à se retrouver le dimanche pour donner le maximum. Bonne humeur, Fair-play et Amitié sont les vertus qui caractérisent cette équipe en devenir. Encadrée par quelques anciens qui apportent expérience et stabilité, la majorité d'entre elle est composée des moins de 17 ans de la saison dernière. Les membres du bureau, éternels bénévoles, se félicitent de l'état d'esprit qui règne au sein du club, même si le manque de supporters fait cruellement défaut depuis quelques années. A tous ceux qui permettent à la JSSC de survivre, aux dirigeants, à Jean-Louis BEINAT, notre inconditionnel arbitre de touche, aux joueurs, le président adresse ses remerciements.

Le 25 novembre a été organisé le LOTO DU FOOTBALL; nous avons constaté une présence aussi nombreuse que fut celle qui a couronné de succès les grillades du mois d'août dernier.

Tous les membres de la JSSC ont une pensée particulière pour notre ami Robert BRUNEAU que des problèmes de santé ont empêché de venir nous soutenir. Nous lui transmettons un message d'amitié.

Au terme de cette année 2001, à toutes et à tous nous souhaitons Bonheur, Santé et Prospérité.

CLUB DES AMIS DU 3^e AGE

Yves GUILLON, Président

Le Club des Amis du 3^e Age va entrer dans sa 25^{ème} année, et comme ses membres il commence à ressentir le poids des années et le dynamisme baisse un peu. Malgré les années nous sommes presque une soixantaine d'adhérents dont une trentaine vraiment assidus aux deux réunions mensuelles et toujours contents de trouver une salle à leur disposition. Nous en sommes reconnaissants à la municipalité.

Tout le Club se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année pour 2002 à tous : amis et habitants de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE.

FNACA :

Jean PISARSKI, Président

Lors de l'assemblée générale annuelle de la section locale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie, de nombreuses personnes de Saint Christophe ont été reconduites au bureau de l'année 2001 - 2002 :

MM. Jean DELUT, Vice Président, Jacques DUNAT, Secrétaire Adjoint, Serge PATRI, Trésorier Adjoint,

Albert BERTET et Michel BRULATOUT vérificateurs aux comptes. Au cours d'une réception amicale, M. Jean DELUT a reçu le diplôme d'honneur de la F.N.A.C.A. pour ses années de service.

LES BOULISTES DE LA DOUBLE

Jean-Michel HORRU, Président

Le club des Boulistes de la Double a poursuivi son chemin. Pour l'année 2001, 12 concours se sont disputés avec une moyenne de 35 doublettes pour chacun d'entre eux, un concours réservé aux licenciés du club lors de la fête locale suivi du traditionnel repas ouvert à tous (en collaboration avec le Comité d'Organisation des Loisirs). Pour clôturer dans la bonne humeur, le repas de fin de saison, ainsi qu'un concours gratuit a réuni les fidèles de la petite boule à l'issue duquel 15 participants du club ayant enregistré le plus de points au classement annuel ont été récompensés.

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1 ^{er} BRULATOUT A. (82) | 2 ^{ème} GODET D. (81) |
| 3 ^{ème} COUTAUD Y. (81) | 4 ^{ème} HORRU J.-M. (73) |
| 5 ^{ème} HORRU L. (53) | 6 ^{ème} ARNOUD S. (52) |
| 7 ^{ème} ROULET R. (49) | 8 ^{ème} RONGIERAS F. (44) |
| 9 ^{ème} CALVET J. (43) | 10 ^{ème} GODET P. (42) |
| 11 ^{ème} BANIZETTE M. (39) | 12 ^{ème} MESNIER D. (38) |
| 13 ^{ème} HORRU J.-M. (37) | 14 ^{ème} RULLIN P. (34) |
| 15 ^{ème} CALVET D. (30 points) | |

Le président remercie toutes celles et tous ceux qui accordent leur confiance au club et participent ainsi à le faire vivre. Il souhaite pour la saison 2002, qui débutera en avril, que tous les adhérents prennent autant de plaisir à se retrouver autour du cochonnet.

Le bureau vous adresse ses Meilleurs Vœux pour l'année 2002.

FOOT-LOISIRS

Jean-Christophe GIRET, Président

ENCORE PLUS NOMBREUX !

Cette saison 2001-2002 démarre sur les chapeaux de roues au rythme d'un match tous les quinze jours (voir plus) dans une ambiance soutenue et d'une présence active des joueurs. Sur un effectif de 18 joueurs, on se retrouve en moyenne 15 ou 16, ce qui permet une rotation idéale pour les plus âgés. A ce jour on a joué cinq matchs et cumulé une seule défaite, le premier match. Mais qu'importe le score, l'important est de faire plaisir. Cette saison avec 6 équipes de Foot Loisirs dont ST MEARD DE GURCON, l'initiateur, on a établi un calendrier de 10 rencontres, une sorte de mini-championnat avec match aller - retour mais bien entendu dans le schéma Foot Loisirs (match + repas). Ses 6 équipes sont ST MEARD DE GURCON, LE PIZOU, MARGUERON, EYNESSE, PONT DU COUTOU (Le Fleix) et ST CHRISTOPHE DE DOUBLE. Dans le calendrier saison 2001-2002, sont aussi prévues, des rencontres avec les équipes suivantes : SIVAQ, LES CHAIS MOUEIX, et LA ROCHE CHALAIS. Notre périmètre s'étend d'années en années, on rencontre

de nouvelles équipes, des complicités se créent avec d'autres au fil des rencontres. On se retrouve de plus en plus fréquemment pour partager les mêmes loisirs.

Les joueurs : ANDRIEU Stéphane, BRULATOUT Damien, BRULATOUT Alain, DOUILLARD Jean-Luc, GIRET Jean-Christophe, LANDON Sébastien, MALAISE Xavier, MALAISE Mickaël, MAZEAU Eric, MESNIER David, PRIVAT Eric, PICK Frédéric, RONGIERAS Frédéric, SEPEAU Jean-Marc, ARDOUIN Jean-Pierre, VALADON Patrick, SALLABERRY David, BERTET Daniel, et MALAISE Didier, notre arbitre.

- Meilleurs Vœux Sportifs pour l'année 2002 -

TENNIS CLUB

Didier LAMOUREUX, Président

L'an passé fut faste, avec la venue de 8 enfants de la commune, un effectif en hausse et assidu, des équipes féminines et masculines qui ont existé brillamment en coupe d'hiver et en championnat de Guyenne l'été. Preuve en est, nos compétiteurs ont tous gagnés un ou plusieurs classements. Le tournoi interne organisé en septembre aura vu 52 inscrits en simple et en double mixte (bon niveau et bonne prestation).

Cette année, nous avons un nouveau prof très sympa... approprié pour les jeunes enfants désireux d'apprendre et de bouger, de faire du sport dans ce beau complexe. Un programme Tennis Loisir sera proposé aux gens de bonne volonté qui veulent, eux aussi, comme nous, bouger, se rencontrer et participer à la vie de ce club ainsi que faire vivre, d'une certaine manière, l'étang par des animations ponctuelles. Bienvenue à tous !

MOTO CLUB COUTRILLON

Marie CYREN-DECOLY, Présidente

SAISON 2001 : Une année riche en événement

7/8 avril : Championnat de ligue Aquitaine Motocross

24 mai : Motocross nocturne à Sablons de Guîtres

26 septembre : Essais motos par la presse spécialisée parisienne, en présence de Arnaud DEMEESTER, champion de France d'enduro, vainqueur du Touquet.

6/7 octobre : Présence et démonstration exceptionnelle de Jean Michel BAYLE, double champion du Monde et triple champion des Etats Unis.

SAISON 2002 : Championnat de France

L'ensemble du Moto Club en rêvait depuis déjà plusieurs années, c'est maintenant chose faite, la piste de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE a été choisie par la Fédération Française de Moto pour l'organisation d'un championnat de France Junior en 2002. C'est une concrétisation, une reconnaissance du travail accompli depuis de long mois alors retenez bien cette date :

DIMANCHE 28 AVRIL 2002

Cette manifestation rassemblera les meilleurs pilotes français de moins de 18 ans. Ces jeunes d'où sont issus les pilotes de l'équipe de France sont les champions et l'élite de demain. Pour preuve, ils participent aux épreuves de championnat d'Europe et même du Monde. Sébastien TORTELLI, David VUILLEMIN et bien d'autres encore en sont de purs exemples.

VUE AERIENNE DE LA PISTE DE MOTOCROSS



LES TONICS DE LA DOUBLE

Liliane BOUVRY, Présidente

Les personnes qui souhaitent pratiquer ou découvrir la gymnastique volontaire sont cordialement invitées à nous rejoindre à la salle polyvalente les lundis à 18 h 30 et les jeudis à 20 h 00.

Les premières séances de gym. sont offertes par le club.

Tarif à l'année : 1 séance par semaine 320 F. (48.78 €) ou 2 séances par semaine 420 F. (64.03 €).

Le Bureau présente à chacun, chacune, Ses Meilleurs Vœux de parfaite santé pour la Nouvelle Année.

CLUB SPORTIF DE PAINTBALL

Frédéric DEVYNCK, Président

Qu'est ce que le paintball ? C'est un jeu d'équipes dont le but est de prendre possession du drapeau de l'équipe adverse à l'aide de lanceurs de billes de peinture.

Le jeu se déroule sur un terrain boisé situé lieu-dit « Boisvert ». Les cessions se font sur réservation.

Equipements fournis : marqueur, masque, combinaison.

Renseignements au 05 57 49 78 56 & 06 86 69 87 10



INFORMATIONS DIVERSES :

CREDIT AGRICOLE : M. Jean-Marie DEHAUX a été désigné en mai 2001 Président de la Caisse Locale du Crédit Agricole de SAINT SEURIN SUR L'ISLE.

ELECTIONS : Dans le courant de l'année 2002, auront lieu les élections présidentielles et législatives. Les personnes désireuses de se faire inscrire sur les listes électorales doivent le faire avant le 31 décembre.

LE LIVRE EVENEMENT : Le patrimoine des 542 communes de la Gironde en deux tomes. Vous pouvez acquérir le coffret (1 600 pages, 6 000 photos couleur) au prix de 420 F jusqu'au 31 décembre 2001. Consultation de l'ouvrage possible à la Mairie.

TERMITES : Par arrêté du 12 février 2001, Monsieur le Préfet a institué une zone de surveillance et de lutte contre les termites dans le département de la Gironde. Il insiste principalement sur l'obligation d'établir un état parasitaire lors de la vente d'un immeuble bâti et sur l'incinération ou le traitement des bois et matériaux de démolition infestés. La Loi n° 99-471 du 8 juin 1999 oblige à déclarer en Mairie toute présence de termites dans les constructions. Cette déclaration doit préciser l'identification de l'habitation et faire état des indices qui révèlent la présence des termites. Elle peut être accompagnée d'un état parasitaire.

PLOMB : Un état des risques d'accessibilité au plomb, réalisé depuis moins d'un an, doit être annexé, en Gironde, à toute promesse de vente d'un immeuble affecté en tout ou partie à l'habitation, et construit avant le 1^{er} janvier 1948.

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT : Permanences de M. DUPRAT Architecte, sur RV à la DDE de COUTRAS au 0557498250 - pour vous conseiller gratuitement sur vos projets d'habitat.

SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES : Les fiches d'état civil sont supprimées. Elles sont remplacées par la présentation de l'original ou la photocopie lisible du livret de famille, de la carte nationale d'identité, du passeport, de la carte d'ancien combattant, ou de la carte d'invalidité de guerre. Les justificatifs de domicile sont supprimés sauf pour certaines démarches. La certification conforme de photocopies de documents est supprimée pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française. Désormais, une copie lisible du document original suffit.

DECHETTERIE : Depuis le 17 septembre 2001, une nouvelle déchetterie simplifiée s'est ouverte aux Eglisottes.

Sont récupérés : déchets végétaux, gravats, papiers, plastiques, verres, tout venant, métaux, cartons.

Jours et heures d'ouvertures :

Du 1^{er} avril au 30 septembre : Jeudi : 14H - 19H.

Lundi, mercredi, samedi : 9H - 12H et 14H - 19H

Du 1^{er} février au 31 mars et du 1^{er} octobre au 15 novembre : Jeudi : 14H - 18H.

Lundi, mercredi, samedi : 8H - 12H et 14H - 18H

Du 16 novembre au 31 janvier :

Lundi, mercredi, jeudi, samedi : 8H - 12H et 14H - 17H

EPICERIE : Melle Cinderella MANZ a en projet de réouvrir courant janvier le commerce dans le Bourg ; on pourra donc trouver à nouveau avec plaisir alimentation, dépôt de pain, gaz, journaux, etc ...

UN BANC DE POISSON : Sur la place de Saint Christophe, tous les mercredis matin de 9 h00 à 12 h 00, Sébastien CIBOT vous propose un banc de poisson. Pour renseignements & commandes: tél. 0553818115.

COIFFEUSE A DOMICILE : A partir du 1^{er} janvier, Madame Valérie VERSIGNY, domiciliée à Bonneau, s'installe comme Coiffeuse à Domicile, du mardi au samedi, sur RV pris au 0557495142 ou 0674023846. Femmes, Hommes, Enfants ; Couleur, Mèche, Balayage, Permanente, Coupe, Brushing, Mise en Plis...

BAR RESTAURANT « LA FORET » : Au cœur de la forêt de la Double, vous découvrirez le charme d'un repas pris au bord de l'eau. Etape rêvée pour celui qui recherche le calme et la tranquillité. Une cuisine familiale fera de vos dîners et déjeuners en tête-à-tête, vos réunions de famille ou vos repas d'affaire, des moments de qualité. Dans le cadre du Centre Nautique, Laurent TERRIEN vous propose une cuisine originale et imaginative, une salle de jeux... Il fait également dépôt de gaz Elf Antar.

AU FIL DE NOTRE HISTOIRE

Saint Christophe De Double ... il y a 100 ans !

En 1901, on dénombrait 1 117 habitants dans notre Commune. Le bourg regroupait 123 personnes qui se répartissaient dans 43 maisons.

Cette année là, on enregistrait 4 mariages, 26 naissances et 24 décès.

A la suite du décès du Maire, M. RAMBAUD Joseph, survenu le 17 juillet 1901, il avait été procédé à l'élection d'un nouveau conseiller, M. RAILLARD Jean.

Le conseil municipal remanié se composait de 12 membres :

MM. PAPILLAUD Jean, Maire (Beauregard), RICHON Arnaud (Lagarde), BOUSSIER Jean (Serpe), SARRAZIN Etienne (Les Métairies), GILLARD François (Lestrade), NICOLAS François (Fourquet), COUET Jean, Adjoint (Fenouil), MALFILLE Jean (Grand-Chemin), GILLARD François (Bourg), BON Pierre (Bonneau), MIRAMBEAU Jean (Boispertuis), RAILLARD Jean (Fuseau)

L'école publique venait de trouver un nouvel emplacement. Le projet de construction vu et approuvé par le « Ministre de l'Instruction » remonte à 1884. Ces bâtiments présentaient tous la même architecture : un corps central qui faisait office de Mairie, flanqué de 2 logements de fonction. En prolongement la cour était encadrée par les salles de classes et les préaux. Une murette placée au centre séparait filles et garçons. A cette époque, l'école était gémée mais la mixité était admise durant la période d'apprentissage de la lecture. En consultant les registres matricules, nous pouvons remarquer l'inscription d'enfants d'une lignée de 3 voire 4 générations.

Une école libre était située dans les locaux actuels de la maison diocésaine. L'enseignement était confié à des religieuses. Il fut interrompu de juillet 1904 à mai 1905 à la suite de la promulgation d'une loi interdisant aux congrégations religieuses la faculté d'enseigner. Cette interdiction fut de courte durée et de ce fait, cet établissement congréganiste put reprendre son activité pédagogique. Il ne devait la cesser définitivement qu'en 1939.

L'église qui date de 1853 n'était en 1901 qu'un bâtiment relativement récent. Cet édifice dont les pierres n'avaient pas encore eu le temps de vieillir devait subir des réparations urgentes au niveau du clocher (travaux signalés lors d'une séance du conseil municipal du 16/02/1896)

La place publique venait d'être créée sur des parcelles de terres appartenant aux sieurs TERRIEN et BARDINEAU. Cet emplacement était recouvert de débris de l'incendie qui avait détruit les bâtiments. Considérant qu'en raison des foires importantes, cette place était devenue indispensable tant pour le stationnement des marchands étalagistes que celui des bestiaux, le conseil municipal avait décidé en 1893 de contacter les propriétaires en vue d'obtenir les terrains reconnus d'utilité publique.

En 1896, après différentes négociations et procédures, l'acquisition étant assurée, le déblaiement pouvait commencer et le centre-bourg prenait alors ses dimensions actuelles.

Au début du XX^{ème} siècle, le bourg était un centre commercial très animé. Les commerçants (2 épiciers, 2 boulangers, 1 aubergiste, 1 marchand de tissus, 1 marchand-boucher ambulant) et les artisans (1 coiffeur, 1 sabotier, 3 charbons, 2 forgerons maréchaux-ferrants) y étaient installés et pouvaient compter sur la fidélité de la clientèle.

Souhaitons que cette place actuellement peu fréquentée devienne un lieu de commerce, d'échanges où les habitants ont plaisir à s'y rencontrer !

Que les lecteurs veuillent bien excuser les erreurs, fautes ou omissions de ce bulletin.

